

## Règles de comportement dans l'école

### A) Arrivée et départ

1. J'arrive à l'école au plus tôt 10 minutes avant le début de la classe : 7h45 et 13h30.
2. J'attends la sonnerie ou le signal du surveillant avant de rentrer dans les bâtiments.
3. Si j'ai besoin de rentrer dans le bâtiment, je demande l'autorisation au surveillant.
4. Je rentre calmement dans le bâtiment.
5. Je sors le plus rapidement possible en récréation.
6. A la fin de l'école, pour pouvoir rentrer dans le bus, j'attends à la ligne jaune l'autorisation du surveillant. Si je rentre à pied, je rentre tout de suite à la maison.
7. J'utilise obligatoirement les passages pour piétons pour quitter l'école ou rejoindre mes parents.
8. J'accède à l'école par l'entrée principale ou par la petite porte (selon les informations données par mon enseignant·e).

### B) Comportement

1. Je fais attention aux autres par mes gestes et mes paroles.
2. Lors des déplacements pendant les heures de classe (catéchisme, gymnastique,...), je me déplace en silence afin de respecter le travail des autres.
3. Je prends soin du matériel mis à ma disposition.
4. Je place mes déchets dans les poubelles adéquates.
5. Je ne grimpe pas sur les infrastructures de l'école (murets, barrières, petites fenêtres, tables de ping-pong, toit du coin relax)
6. Je respecte tous les enseignant·e·s et leurs directives.
7. Les jeux de neige sont autorisés dans le périmètre défini par les enseignant·e·s et selon leurs consignes.

### C) Périmètre scolaire

Le périmètre scolaire de l'établissement est constitué des bâtiments accueillant les élèves, des préaux et de la cour de récréation.

Ce périmètre délimite l'aire dans laquelle les élèves sont placés sous la responsabilité de l'école durant le temps scolaire.

## *Emplacements de jeux*

### *Cour principale*

- Pas de ballons, pas de balles (sauf la table de ping-pong)
- Accès au pré uniquement quand il y a de la neige
- Le matériel de ping-pong appartient à l'école et doit être rangé dans la caisse. Les enseignants confient la caisse à un élève qui en est responsable

### *Place multi-sports devant le bâtiment communal*

- Les élèves se déplacent en marchant sur le trottoir.
- Les ballons de tout genre doivent être dans les mains de la sortie de la classe jusqu'au terrain de foot, la même chose au retour.
- Dès que l'enseignant dit de rentrer, les élèves quittent immédiatement la cour.
- Un tournus pour l'utilisation du terrain synthétique est établi. Il est obligatoire de jouer en souliers fermés.
- Un tournus pour la balançoire nid d'oiseau est établi. Il peut y avoir un maximum de 4 personnes en même temps.

## **D) Divers**

1. Dès la 5H, je suis autorisé à venir à vélo à l'école avec l'accord des parents et sous l'entière responsabilité des parents.
2. Les planches à roulettes, rollers, patins à roulettes, baskets à roulettes, trottinettes sont interdits dans le cadre scolaire habituel (préau ou autre, durant le temps scolaire).
3. L'utilisation de tout matériel électronique privé est interdite à l'école (téléphones portables, montres connectées, ...).

## **Conséquences pour le non-respect**

1. En cas de non-respect, les règles seront dans un premier temps rappelées et l'enseignant·e titulaire sera averti.
2. Le surveillant a le droit de sanctionner immédiatement mon manque de respect.
3. En cas de récidive, l'enseignant·e titulaire avertira la directrice.